



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### transport de marchandises

Question écrite n° 48236

#### Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les prix pratiqués par la SNCF pour le transport du bois. Depuis quelques semaines, la SNCF a modifié ses grilles de prix de transport de bois qui font apparaître une augmentation substantielle qui va de 30 à 50 % par rapport à ceux qui étaient pratiqués il y a quelques mois. Il souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement à ce sujet.

#### Texte de la réponse

Le transport des bois à partir des massifs sinistrés à la suite des deux tempêtes de la fin de l'année dernière est l'un des volets importants du plan national pour les forêts françaises défini par le Gouvernement. Dans ce cadre, la SNCF a décidé la mise en place de moyens importants pour répondre à l'accroissement des flux de transports. En ce qui concerne les prix de transport pour les expéditions de chablis au départ des zones sinistrées, la SNCF indique qu'elle n'a pas modifié ses tarifs, à conditions inchangées, pour ses clients habituels. De plus, elle accorde une réduction commerciale de l'ordre de 35 % sur son tarif de référence, et une réduction supplémentaire pouvant atteindre 15 % pour les transports en train entier. La SNCF précise également que ses clients, qui bénéficiaient avant l'« opération chablis » de contrats tarifaires particuliers, continuent à en bénéficier pour l'année 2000. Pour sa part, et pour appuyer cet effort, le Gouvernement a décidé l'octroi d'une aide publique au transport des bois des zones sinistrées. S'agissant du transport par voie ferroviaire, cette aide publique s'élève à 200 millions de francs. Elle vient s'ajouter aux mesures commerciales déjà prises par la SNCF et se traduit ainsi par une bonification uniforme sur les prix de transport de 50 francs par tonne transportée.

#### Données clés

**Auteur :** [M. François Sauvadet](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48236

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 juillet 2000, page 3892

**Réponse publiée le :** 23 octobre 2000, page 6114